

Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Avis du 30 juillet 2021 - Administration simultanée de vaccins contre la Covid-19 et d'autres vaccins

La question se pose d'un délai à respecter entre l'administration d'un vaccin contre la Covid-19 et l'administration d'un autre vaccin, notamment pour les adolescents (qui doivent recevoir certains rappels de vaccination ou une vaccination contre le HPV) et pour les jeunes professionnels de santé en recrutement (pour lesquels plusieurs vaccins sont obligatoires selon le Code de la Santé Publique).

Pour des raisons de pharmacovigilance, il est préférable de conserver un délai de 15 jours entre l'administration d'un vaccin anti-Covid-19 et l'administration d'un autre vaccin.

Cependant, aucune donnée scientifique ne contre-indique l'administration simultanée d'un vaccin contre la Covid-19 et celle d'un autre vaccin. Ainsi, dans l'objectif de ne pas freiner la vaccination contre la Covid-19 ni le recrutement de professionnels de santé, le COSV considère que **les vaccins contre la Covid-19 peuvent être administrés simultanément avec d'autres vaccins.**